

La question se résume à ceci : après les efforts que nous avons tentés pour que, dans les nominations à des charges publiques on ne pût soupçonner la présence du favoritisme ou l'influence politique, existe-t-il quelque bonne raison pour ne pas chercher de la même manière à éliminer l'influence politiques dans les achats de fournitures pour le Gouvernement? Si une administration désire employer toutes les influences qui seraient à sa disposition, sans tenir le moindre compte de l'intérêt public, elle pourrait, je suppose, se dire qu'une proposition de cette sorte n'a guère de valeur, qu'elle est en état de très bien gérer les choses comme elles sont à présent, et utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés de telle manière qu'ils tournent à son avantage politique. Je doute beaucoup que ce soit dans cet esprit que le Gouvernement doit aborder l'examen d'une pareille question. Ce n'est sûrement pas dans cet esprit que nous soumettons cette mesure à la Chambre. Je suis très sincèrement convaincu qu'une méthode de ce genre, qui écartera non seulement le fait, mais le soupçon même d'une influence du parti dans l'achat de fournitures pour l'administration est une bonne chose, non seulement pour le pays, mais pour l'Etat lui-même. J'espère, en conséquence, que la proposition sera acceptée dans cet esprit par les membres de cette Chambre.

L'hon. M. LEMIEUX: J'ai suivi toute cette discussion, et il me reste un doute sérieux sur l'opportunité de cette mesure. Je ne prétends pas naturellement discuter la valeur relative de ceux qui ont été ou sont encore membres de la commission des achats de guerre. Je ne connais parmi eux que sir Hormisdas Laporte, qui est un des citoyens les plus distingués de ma province et jouit d'une très haute réputation tant comme homme d'affaire que comme administrateur intègre. Mais telle n'est pas la question. Je crois au vieux dicton qui, à vrai dire, est plus qu'un dicton, puisque il se trouve dans les Livres saints, que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

D'après moi, quiconque exerce une fonction responsable aux yeux de la Constitution devrait en être comptable au Parlement; mais je discuterai ce point un peu plus loin. Qu'il me suffise, pour le moment, de faire remarquer que la guerre est finie. Hier, le ministre des Finances disait que, pour ce qui est des exigences de l'exercice financier, il convient de considérer l'année courante comme une année de guerre. Je ne le nie pas, mais la guerre est, quand

[Le très hon. sir Robert Borden.]

même, finie, et il s'agirait maintenant de cesser de procéder comme on l'a fait pendant la guerre, pour ainsi dire en violation du droit constitutionnel et malgré les critiques de l'opposition.

Durant ces quatre années de crise le peuple s'est soumis à une règle que j'appellerai autocratique, et bien que libéral avec tendance au radicalisme, j'avoue que l'état de choses particulier qui a régné durant ce temps-là non seulement au Canada mais dans tous les pays civilisés, justifiait jusqu'à un certain point quelques-unes des mesures qui furent non pas décriées mais imposées à la bonne volonté du public. On nous a gouvernés au moyen de décrets, le Parlement a cessé de faire cas de certains de ses privilèges les plus anciens et les plus sacrés, certains ministres ont retiré des émoluments de leur charge durant près d'une année, sans avoir reçu de mandat du peuple. Je me suis alors élevé contre pareille violation de la constitution britannique, des traditions britanniques et des coutumes aussi anciennes que vénérables établies en vertu de la constitution canadienne. Le peuple s'est senti froissé des méthodes autocratiques du Gouvernement et il n'est pas d'humeur à les subir à l'avenir.

Durant la guerre le Gouvernement a pu dépenser à son gré, pour ses besoins et ceux de l'armée, les millions qu'il a pris dans la caisse publique. De fait, il jouit, depuis quatre ans, des plus grands privilèges, au sujet de la dépense des deniers publics. L'honorable ministre des Finances vient de nous faire un exposé que le peuple a maintenant sous les yeux. Que l'on me taxe de mesquinerie, si l'on veut, je n'en persisterai pas, moins à soutenir que la situation financière du Canada, à l'heure qu'il est, impose au Gouvernement le devoir d'enrayer les dépenses, et je tiens qu'il songe à les enrayer par rapport au point en question.

Bien qu'il ne s'agisse peut-être pas de plus d'une cinquantaine ou d'une centaine de mille piastres, je lui dirai, en toute sincérité, avec l'entière conscience de ma responsabilité, à titre de Canadien soucieux de la situation financière du pays, et non pour le simple plaisir de le taquiner, qu'il doit surveiller du plus près qu'il lui sera possible jusqu'à la moindre dépense de deniers publics.

Le président du conseil (M. Rowell) fait partie d'un ministère pour ainsi dire nouveau; celui de 1911 et le ministère unioniste qui lui a succédé ont institué un si grand nombre de commissions depuis lors, que, député si ancien que je sois, je ne